



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE CAROMB N°2023-CM-06/04-07

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 6 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

Date de convocation : 31 mars 2023

Nombre de membres élus : 23

Nombre de membres convoqués : 23

Présents : (17) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. BOULON Marc. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

Absents ayant donné procuration (5) : MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à AGNELLI Eva). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). AUGIER Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). MEYNARD Delphine (procuration à MORARD Christian).

Absent : (1) LANTENOIS Geoffrey

Assistaient également à la réunion : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.
M. André MORALES, responsable des affaires financières et services de proximité

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF
BUDGET PRIMITIF 2023
AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA COVE

M. Metzger, rapporteur, expose à l'assemblée :

Pour suivre l'avis de la Commission des Finances réunie le 30 mars 2023, Il est exposé le projet de Budget Primitif 2023 du Budget Annexe de l'Assainissement Collectif et Non Collectif de la commune qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	272 153,17 €	272 153,17 €
FONCTIONNEMENT	706 264,11 €	706 264,11 €
TOTAL	978 417,28 €	978 417,28 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230411-2023CM060407-BF

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré**

DECIDE

- D'adopter dans leur totalité les chapitres des sections fonctionnement et investissement du budget Primitif 2023 du **Budget Annexe de l'Assainissement Collectif et Non Collectif** de la Commune tels qu'exposés ci-dessus et détaillés dans l'édition officielle qui sera jointe à la présente délibération,
- D'autoriser Madame Le Maire à prendre toutes décisions et signer tous actes aux effets ci-dessus.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX

17 Voix Pour (Liste Caromb d'abord) et 5 Abstentions (Liste Caromb l'esprit village)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition certifiée conforme,
à Caromb, transmise et publiée le 11 avril 2023

Le Secrétaire de Séance



Eva AGNELLI



Le Maire,



Valérie MICHELIER